



Crise du Covid 19 : des directeurs mettent les prisons franciliennes en danger !

Le 17/03/2020, la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) a publié une note décrivant l'activité dans les Services d'Insertion et de Probation (SPIP) durant la crise sanitaire du COVID-19. Cette note précise que les entretiens avec les détenus devaient être limités au strict nécessaire, c'est à dire, ne concerner que les détenus « **présentant une fragilité ou vulnérabilité particulière** » et qu'ils devaient être réalisés « **dans des conditions permettant la mise en œuvre des mesures barrière** ». En dehors de ce cas particulier, les échanges entre le SPIP et les détenus devaient s'effectuer par courriers internes ou via des formulaires.

Ces mesures de bon sens, n'ont **malheureusement pas été respectées**. En effet, dans plusieurs établissements pénitentiaires, des Conseillers d'Insertion et de Probation (CPIP) ont été sommés par leur directeur d'effectuer des **entretiens avec tous les détenus** nouvellement arrivés dans en détention, comme cela se fait d'habitude en dehors des périodes d'épidémie. Tous ces détenus ne présentaient pourtant pas « une fragilité ou vulnérabilité particulière ». Pire, les entretiens se sont déroulés dans **des conditions contradictoires avec les mesures barrière**, les CPIP étant pas équipés, par exemple, de masque ou de gant. Malgré les protestations de leurs agents, ces directeurs n'ont pas entendu raison et ces entretiens forcés se déroulent encore aujourd'hui dans plusieurs prisons franciliennes.

Rappelons que la limitations des entretiens entre CPIP et détenus a pour but de **limiter au maximum la diffusion du Covid 19** au sein des établissements pénitentiaires. Rappelons également que **les prisons sont des lieux particulièrement vulnérables** face à ce virus. En effet, les établissements pénitentiaires franciliens sont tous **surpeuplés**. Les détenus s'y entassent à plusieurs par cellule dans **conditions d'hygiène parfois très dégradées**. Il paraît donc logique de prendre toutes les dispositions nécessaires pour limiter au maximum la diffusion du virus au sein des prisons. Celui-ci peut y entrer à tout moment par le biais d'un détenu, d'un surveillant ou d'un CPIP et s'y diffuser comme une trainée de poudre ! Le virus, qui est malheureusement déjà présent dans certains établissements pénitentiaires, peut également en sortir facilement par un agent et contaminer son entourage.

Nos directeurs ne semblent pas avoir conscience que leurs méthodes autoritaires **mettent en danger les détenus, les agents ainsi que leurs familles**. Aussi, ils ne rendent pas compte que la lutte contre le Covid 19 sera **une bataille qui s'inscrira dans le temps**. Que feront-nous lorsqu'un grand nombre de CPIP et de surveillants auront été mis en quarantaine après avoir été exposés au virus ? Que ferons-nous lorsque les cas graves de Covid 19 se seront multipliés en détention et qu'il faudra évacuer en urgence les malades, mais sans le personnel nécessaire ?

Rencontrer les détenus pour prévenir les risques suicidaires et apaiser les difficultés liées à l'incarcération **fait partie intégrante des missions du SPIP**, surtout durant les périodes de tension.

Mais la crise du Covid 19 est malheureusement une épreuve inédite par sa forme et sa violence. Elle durera inévitablement dans le temps. « Nous sommes en guerre » . **Ne consommons pas inutilement nos forces**, n'adoptons pas des pratiques qui peuvent mettre détenus, agents et citoyens en danger. Il est nécessaire de **repenser en conséquence la manière dont les détenus doivent être accompagnés** durant leur détention. Les agents présents au sein des établissements pénitentiaires ont **proposé des modalités de travail pour assurer la continuité du Service public tout en limitant au maximum les risques de contamination** (entretiens via hygiaphone, entretiens téléphoniques...). Mais ces propositions ont été rejetées par leurs directeurs qui semblent vouloir coûte que coûte faire courir des risques à leurs agents.

Il est grand temps que cela s'arrête ! La CGT appelle à ce que les entretiens entre CPIP et détenus soient limités au maximum comme la note de la DAP le prévoit ! La durée et la dureté de la crise du Covid 19 dépend des gestes de chacun. Mesdames, messieurs les directeurs les directives que vous imposez à vos agents pourraient avoir de graves conséquences. Revenez à la raisons !